

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE MANDANT, EXCLUSIVITÉ SAUF APPLICATION ÉVENTUELLE DU § "INTERMÉDIAIRES"

- PENDANT LA DURÉE DU MANDAT, NOUS PROPRIÉTAIRE(S) NOUS ENGAGEONS À ÉTUDIER AVEC ATTENTION L'OFFRE DE TOUT ACQUÉREUR QUE VOUS NOUS PRÉSENTEREZ.

- NOUS NOUS INTERDISONS, PENDANT LE COURS DU PRÉSENT MANDAT, DE NÉGOCIER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA VENTE DES BIENS, CI-AVANT DÉSIGNÉS, ET NOUS NOUS ENGAGEONS À VOUS TRANSMETTRE TOUTES LES DEMANDES QUI NOUS SERAIENT ADRESSÉES PERSONNELLEMENT (sauf éventuelle application du § "Intermédiaires", ci-après).